



**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 SEPTEMBRE 2024**

CHERENG

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le Onze Septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Pascal ZOUTE, Maire**

Date de convocation : 4 Septembre 2024 - Date d'affichage : 4 Septembre 2024
Nombre de membres en exercice : 23

La séance est ouverte à 18 h 30

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Damien DELBROUCQ

Il est procédé à l'appel des membres

Présent(e)s : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BULTEY Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien, DEMOYER Pascaline, DUBOIS Laurent, DYRDA Aurélie, GHESQUIERE Didier, GHESTEM Charles-Edouard, MELI Odette, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, SCELLIER Fabienne, SCHIRMER Lucie, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

Absent(e)s excusé(e)s :

M. BUISSE Jean-Louis donne pouvoir de vote à M. ZOUTE Pascal
Mme DESROUSSEaux Patricia donne pouvoir de vote à Mme MELI Odette
M. LLANES David donne pouvoir de vote à M. BARBE Eric
Mme LOUNICI Bérengère donne pouvoir de vote à Mme RECLOUX Hélène

Absente : Mme HERBAUT Pierrette

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

L'ordre du jour comporte :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 03/07/2024
- Admission en non-valeur
- Tarif sortie à Le Mesnil sur Oger le 21/09/2024
- Signature de la convention avec la MEL pour la mise à disposition de télécommande pour carrefour à feux sonores à destination des personnes aveugles ou malvoyantes
- Adoption du règlement du marché de Noël
- Ville ambassadrice du don d'organes
- Communications diverses

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 3 Juillet 2024 :

Le procès-verbal de la séance du 3 Juillet 2024 n'appelle aucune observation.
Il est adopté à l'unanimité.

2024 / 5 / 1 – Admission en non-valeur

RAPPORTEUR : Monsieur Eric BARBE

Par courriel en date du 11 juin 2024, Monsieur le Comptable Public nous informe qu'il n'a pu recouvrer plusieurs titres de recettes émis par la commune, malgré les démarches et poursuites exercées par ses services.

Par conséquent, il demande l'admission en non-valeur des titres de recettes ci-dessous qui seront repris en dépenses au budget de l'exercice 2024 au compte 6541 « Créances admises en non-valeur ».

Exercice	Titre	Objet	Montant
2018	157	Impayé 2 ^{ème} acompte colonie	185,00 €
2020	333	Impayé cantine et garderie Octobre 2020	16,60 €
		TOTAL	201,60 €

Résultat du vote : UNANIMITE

Délibération adoptée

2024 / 5 / 2 – Tarif sortie à Le Mesnil sur Oger le 21/09/2024

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Une sortie à Le Mesnil-sur-Oger (Marne) est organisée le Samedi 21 Septembre 2024. Durant cette journée, une visite du musée ainsi qu'un repas gastronomique au champagne sont prévus.

Il convient de déterminer le montant de la participation de la façon suivante :

- transport + visite + repas : 87 euros par personne

Résultat du vote : UNANIMITE

Délibération adoptée

2024 / 5 / 3 – Signature de la convention avec la MEL pour la mise à disposition de télécommande pour carrefour à feux sonores à destination des personnes aveugles ou malvoyantes

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

La quasi-totalité des feux tricolores du territoire de la Métropole Européenne de Lille (MEL) est équipée de modules sonores informant les personnes aveugles ou malvoyantes de la couleur du feu, grâce à l'activation d'une télécommande.

Le message « rouge piéton » s'enclenche au feu rouge, ou une ritournelle « ding dong » quand le feu piéton est vert. Le message se délivre pendant toute la durée du feu, dès que la télécommande est activée.

Depuis septembre 2023, au fur et à mesure des rénovations des feux, la vocalisation précisant le nom de la rue où ils sont implantés est ajoutée à l'information sur la couleur.

Afin que les personnes domiciliées sur le territoire métropolitain puissent obtenir une télécommande en se déplaçant au plus près de leur domicile, la MEL propose de confier la distribution de ces télécommandes aux communes signataires d'une convention

C'est dans ce cadre qu'il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, annexée à la délibération (annexe 1), précisant les conditions de mise à disposition des télécommandes aux personnes concernées.

Résultat du vote : UNANIMITE

Délibération adoptée

2024 / 5 / 4 – Adoption du règlement du marché de Noël

RAPPORTEUR : Madame Johanne WAQUET

A l'occasion des fêtes de fin d'année, et pour participer au développement de l'attractivité de la commune, un marché de Noël est organisé. Il est proposé de mettre en place un règlement du marché de Noël (annexe 2) pour les exposants.

Résultat du vote : UNANIMITE

Délibération adoptée

2024 / 5 / 5 – Ville Ambassadrice du Don d'Organes

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard WATTEAU

En dépit des efforts des associations militantes, des équipes de professionnels et du ministère de la Santé, le nombre de greffes réalisé chaque année reste insuffisant.

La commune de Chérenge souhaite promouvoir le don d'organes par toutes actions permettant d'informer ses concitoyens sur cette cause de solidarité afin d'augmenter le nombre de greffes et réduire les décès dus aux manques de greffons en :

- ↳ Développant une véritable culture du don à l'intérieur de la commune
- ↳ Promouvant le ruban vert, symbole du don d'organes et de remerciements aux donateurs et à leurs proches.

Il est proposé au conseil municipal :

- De faire de la ville de Chérenge une « Ville Ambassadrice du Don d'Organes », par l'apposition notamment de panneaux « Ville Ambassadrice du Don d'Organes » aux entrées de la commune ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte « VADO », annexée à la délibération (annexe 3).

Monsieur WATTEAU rappelle que la signature de la charte se tiendra le vendredi 13/09/2024 à 15h à l'Espace Culturel Jean Piat, en présence du Docteur Eric Buleux-Osmann, représentant le collectif Greffes+.

Résultat du vote : UNANIMITE

Délibération adoptée

COMMUNICATIONS DIVERSES

- Prochaine réunion du Conseil Municipal : Mercredi 16 Octobre 2024 à 18 h 30.
- Départ à la retraite de Daniel LEMAIRE : Jeudi 12 Septembre 2024 à 18h30 à l'Espace Culturel Jean Piat

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00

**Le procès-verbal de la séance du 11/09/2024
a été approuvé à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 16/10/2024**